

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7386963701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7386963701>

Cette annonce a été mise en ligne le **7 décembre 2024** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **50 - MANCHE**

*Etude ALLIX & PACARY
74 avenue des Pins,
50230 AGON COUTAINVILLE
avec bureau secondaire à COUTANCES,
office notarial 50070*

Changement de régime matrimonial

« Changement de régime matrimonial

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Hélène ALLIX-GIRARD, notaire soussigné à AGON-COUTAINVILLE (Manche) 74 avenue des Pins, avec bureau secondaire à COUTANCES, office notarial 50070, le 19 novembre 2024. Monsieur Fabien BERNARD, gérant, et Madame Sophie Emmanuelle Nicole LEDUCQ, manager, demeurant à BLAINVILLE SUR MER (50560) Chemin de la Jehenne. Monsieur né à CHERBOURG (50100) le 24 septembre 1980.

Madame née à MAISONS ALFORT (94700) le 30 novembre 1978.

Mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Philippe LANGENAIIS notaire à AGON COUTAINVILLE (50230) le 17 avril 2013 préalable à leur union célébrée à la Mairie de PIERREVILLE (50340) le 8 juin 2013.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de bien avec société d'acquêts.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à l'étude ALLIX & PACARY où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial devant le Tribunal de Grande Instance. Pour avis. »

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex